Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC - ROUSSILLON
MONTPELLIER - I6, rue de la République - Tél. 72.58.72

- - - 3ème Année - - - - - - - - - - - - - - - N° - - - - - - - - - - -
10
7 avril I955
Première édition régionale n° 5

A V E R T I S S E M E N T S

TEIGNE de l'OLIVIER — Zones I - II - III

Ce parasite, dont on observe les dégâts sur feuilles, sera combattu par des pulvérisations à l'arséniate de plomb, au D.D.T., à l'H.C.H., au lindane, au S.P.C. ou au parathion.

Ajouter à la bouillie 0,5 à 1 kg d'huile blanche (type été).

HOPLOCAMPE du POIRIER — Zones I - II - III - IV

Cet insecte est actuellement observé dans de nombreux vergers des zones I - II A - III A. Dès réception du présent avis, effectuer un traitement avec :

- Produit à base d'H.C.H.
- Produit à base de lindane.
- Produit à base de T.T.C.
- Produit à base de S.P.C.
- Produit à base de parathion
- Produit à base de roténone (en ajoutant un mouillant à l'alcool terpénique sulfoné)

HOPLOCAMPES des PRUNES — Zones I - II - III - IV

Pour lutter contre ces parasites pulvériser abondamment les arbres avec un appareil à forte pression, lorsque les 3/4 des pétales seront tombés, Utiliser :

- Produit à base d'H.C.H.
- Produit à base de lindane
- Produit à base de T.T.C.
- Produit à base de S.P.C.
- Produit à base de parathion
- Produit à base de roténone (en ajoutant un mouillant à l'alcool terpénique sulfoné).

ANARSIA — Zones I - II - III - IV

Cet insecte a occasionné de graves mécomptes l'an dernier aux producteurs de pêches et d'abricots.

Les jeunes chenilles que l'on observe actuellement seront tuées par des pulvérisations de D.D.T., d'H.C.H. ou de parathion.

TORDEUSE ORIENTALE du PECHER — Zones I - II

En pépinières on protègera les écussons en pulvérisant minutieusement une bouillie à base de S.P.C., à raison de 100 grs de matière active par hectolitre.

P.180

.../...

I N F O R M A T I O N S

ARAIGNEES ROUGES

Ces parasites, qui se sont montrés l'an dernier très nuisibles sur diverses espèces fruitières, sont actuellement observés sur pommier dans le Conflent.

Dès que leur présence sera constatée, pulvériser du parathion ou un acaricide commercial.

MOUCHE DE LA CAROTTE

Il est facile d'éviter les carottes véreuses en traitant le sol, avant le semis, avec aldrine ou dieldrine.

BOMBYX CUL BRUN

Les chenilles de ce lépidoptère ravagent certains vignobles héraultais (région de St-Chinian) en bordure des bois. On limitera les dégâts par la pulvérisation d'insecticides de contact (D.D.T., H.C.H., parathion).

TRAITEMENT DES SEMENCES DE MAIS

Certaines cultures du Lauragais ont été très attaquées au cours des années précédentes par diverses larves (taupins, vers blancs, etc...).

On évitera de tels dégâts en incorporant au sol (I5 jours avant le semis) un produit commercial à base soit de :

- lindane, à raison de I,5 kg de matière active à l'hectare
- aldrine, à raison de 4 kgs de matière active à l'hectare.

AU SUJET DE L'EMPLOI DU PARATHION : Les esters phosphoriques = S.N.P. = parathion, sont inefficaces à basse température.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

- -

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République,Montpellier. Le Gérant : R. BERTRAND. Autorisation du 23/I/53.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

C. C. P. 723-61 - MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. M2 58-72

II

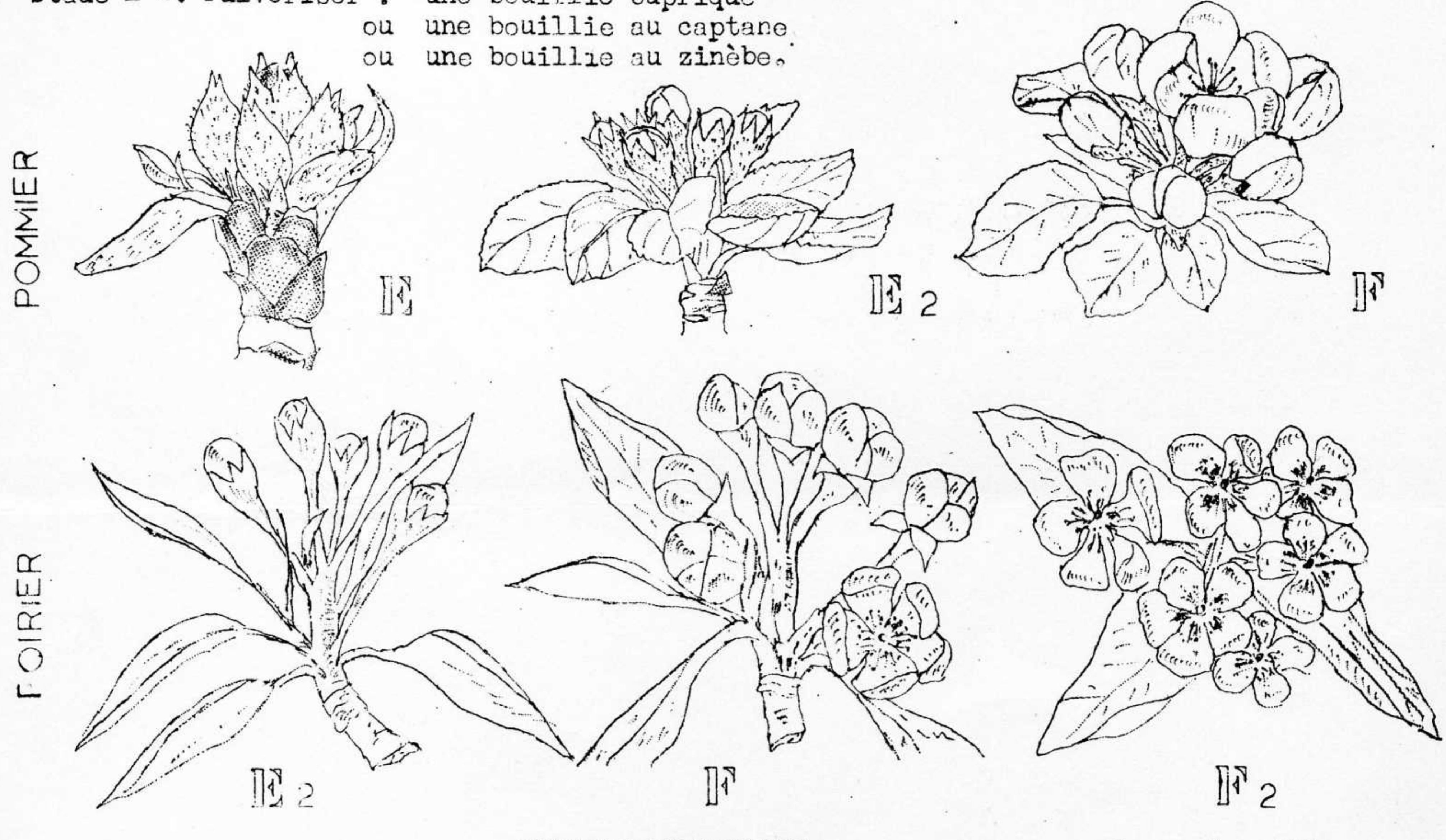
14 Avril 1955

Deuxième édition régionale : n° 2

A V E R T I S S E M E N T S

TAVELURE DU POIRIER ET DU POMMIER — Zones V et VI

Les conditions atmosphériques rendent possibles les contaminations sur les poiriers ayant atteint ou dépassé le stade F, et sur les pommiers ayant atteint ou dépassé le stade E 2. Pulvériser : une bouillie cuprique
ou une bouillie au captane
ou une bouillie au zinèbe.



ROUILLE DU POIRIER — Zones V et VI

Dans les vergers où sévit cette maladie, effectuer le traitement Tavelure préconisé ci-dessus avec une bouillie au zinèbe.

P 81

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant: R.BERTRAND. Autor du 23/I/53. Reproduction, adaptation réservées